

MAIRIE DE CUREL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre avril à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Madame Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absentes excusées : Mesdames Isabelle BARTHELEMY et Emilie DE BOUVER

Procuration : Madame Isabelle BARTHELEMY à Monsieur Antoine POLATOUCHE

Convocation et affichage : 31/03/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 4

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL 2024.

Monsieur le Maire, de retour dans la salle, a repris la Présidence de l'Assemblée.

- Section de Fonctionnement : **excédent de 136 702.34 €**
- Section d'Investissement : **déficit de 77 963.45 €**

Résultat global : **excédent de 58 738.89 €**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

Compte-tenu du déficit d'investissement de 77963.45€, RAR dépenses 19757.00 € et recettes 11621.00 €, il y a un besoin en financement en investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 86 099.45 € à l'apurement du déficit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 ainsi qu'il suit :

- **86 099.45 € à l'article 1068 section d'investissement pour apurement du déficit ;**
- **Le solde soit 50 602.89 € à l'article 002 du budget principal 2025, « excédent de fonctionnement reporté ».**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 07 avril 2025.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire
Antoine POLATOUCHE